

**Province de Québec  
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 4 mai 2015, à la salle du Conseil, située au 287, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Manon Côté                      Benoît Couture  
Gilles Gauvreau              Steve Leblanc  
Rémi Beauchesne

Est absent: : le conseiller Dominic Lapointe.

Les membres présents forment le quorum.

**2015-05-73                      Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 13 avril 2015
4. Présentation des comptes
5. Adoption du Règlement #475 amendant le plan d'urbanisme #452
6. Adoption du Règlement #477 amendant le règlement de permis et certificats #456
7. Avis de motion- Règlement #478 amendant le règlement de lotissement #454
8. Adoption du Règlement #479 amendant le règlement de construction #455
9. Adoption du Règlement #480 amendant le règlement de zonage #453
10. Avis de motion- Règlement #482 amendant le règlement de permis et certificat #447 (RPEP)
11. Adoption du "Projet de règlement #482" d'amendement au règlement de permis et certificats et fixant la date de l'assemblée de consultation
12. Avis de motion - Règlement #483 amendant le règlement de tarification #448 (RPEP)
13. Avis de motion - Règlement #484 amendant le règlement de zonage #453 (RPEP)
14. Adoption du "Projet de règlement #484" d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation
15. Terrain route 161
16. Signalisation pour le dégel printanier
17. Adoption du règlement #481- Projet des lumières de rues
18. Résultats des soumissions - Services professionnels Rue Guay et études
19. Contrat de pelouse - Collège Horizon
20. Offre de services - Localisation des flocages et des calorifuges (Gestion de l'amiante)
21. Résultats des soumissions - Passif au titre des sites contaminés
22. Marche avec l'école primaire - conclusion défi santé 5/30
23. Renouvellement assurances 2015-2016
24. Demande de subvention au MTQ - Route de St-Fortunat
25. Prix jeunesse 2015 - MRC d'Arthabaska
26. Journée de l'arbre - Dimanche 17 mai au centre sportif
27. Forum citoyen - Demande financière 2015

28. Dépôt du rapport annuel 2014 - M
29. Avis de motion - Règlement #485 pour les travaux de voirie
30. Programmation des travaux - TECQ 2014-2018
31. Correspondance :
  - a) Lettre de remerciement de la Maison des Jeunes
  - b) Invitation à la remise des Certificats pour nouveaux pompiers- vendredi 5 juin
  - c) MTQ - Rapport d'inspection de 2 ponts (Rang de la Montagne et Rang des Chutes
  - d) Commission scolaire des Bois-Francis - Plan triennal
  - e) Rouli-bus - Rapport d'activités et rapport financier 2014
  - f) AGA Réseau Biblio - vendredi 5 juin
32. Période de questions
33. Clôture de la séance

**2015-05-74                    Approbation du procès-verbal du 13 avril 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 13 avril 2015 soit accepté, tel que rédigé.

**2015-05-75                    Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 80,895.65\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2015-05-76                    Adoption du règlement #475 d'amendement au plan d'urbanisme #452**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « Règlement #475 amendant le plan d'urbanisme #452 de la Municipalité du Canton de Ham-Nord ».

**2015-05-77                    Adoption du règlement #477 d'amendement au règlement de permis et certificats #456**

IL EST PROPOSÉ PAR: **MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « Règlement #477 amendant le règlement de permis et certificats #447 de la Municipalité du Canton de Ham-Nord ».

**2015-05-78                    Adoption du règlement #478 d'amendement au règlement de lotissement #454**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « Règlement #478 amendant le règlement de lotissement #445 de la Municipalité du Canton de Ham-Nord ».

**2015-05-79**                    **Adoption du règlement #479 d'amendement au règlement de construction #455**

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « Règlement #479 amendant le règlement de construction #455 de la Municipalité du Canton de Ham-Nord ».

**2015-05-80**                    **Adoption du règlement #480 d'amendement au règlement de zonage #453**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « Règlement #480 amendant le règlement de zonage #453 de la Municipalité du Canton de Ham-Nord ».

**2015-05-81**                    **Avis de motion – Règlement #482 amendant le règlement de permis et certificats #447 (RPEP)**

Le conseiller Rémi Beauchesne donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement #482 amendant le règlement de permis et certificats #447. Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin:

- De mettre à jour le chapitre 10 concernant une demande pour le prélèvement des eaux et / ou l'aménagement d'un système de géothermie.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**2015-05-82**                    **Adoption du "Projet de règlement #482" d'amendement au règlement de permis et certificats et fixant la date de l'assemblée de consultation**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le présent projet de règlement #482 amendant le règlement de permis et certificats #447. Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin:

- De mettre à jour le chapitre 10 concernant une demande pour le prélèvement des eaux et / ou l'aménagement d'un système de géothermie.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 1er juin 2015, à 19h30, au bureau municipal. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de

règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**2015-05-83**                    **Avis de motion – Règlement #483 amendant le règlement de tarification #448 (RPEP)**

Le conseiller Steve Leblanc donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement #483 amendant le règlement de tarification #448. Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de tarification afin:

- De mettre à jour le nom du certificat d'autorisation étant donné l'entrée en vigueur du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**2015-05-84**                    **Avis de motion – Règlement #484 amendant le règlement de zonage #453**

La conseillère Manon Côté donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 484 amendant le règlement de zonage #453. Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin:

- D'ajouter des dispositions encadrant le prélèvement de l'eau, étant donné l'entrée en vigueur du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**2015-05-85**                    **Adoption du "Projet de règlement #484" d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le présent projet de règlement #484 amendant le règlement de zonage #453. Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin:

- D'ajouter des dispositions encadrant le prélèvement de l'eau, étant donné l'entrée en vigueur du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 1er juin 2015, à 19h30, au bureau municipal. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**2015-05-86**                    **Terrain route 161**

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain situé sur la route 161 sur lequel la municipalité acceptait les "matières décomposables" a atteint une certaine limite de remplissage puisque le terrain est à proximité d'un cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire améliorer le visuel de son entrée de village, et ce, en acceptant désormais seulement la terre, sable et pierre de remplissage;

**IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord installe un dispositif afin d'interdire le libre accès site et que toute personne désirant aller porter de la matière de remplissage soit dans l'obligation de passer par le bureau municipal afin d'obtenir l'approbation des matières à disposer ainsi que l'accès au site.

**2015-05-87                    Signalisation pour le dégel printanier**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire augmenter la sécurité des usagers circulant dans les Rangs de sa municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord ajoute, en période de dégel et au besoin si requis, des panneaux de signalisation indiquant aux usagers la présence de "chaos" aux endroits nécessitant une telle signalisation.

**2015-05-88                    Adoption du règlement #481 – Emprunt de 33,176\$ pour le remplacement des lumières de rue**

**IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le règlement #481 intitulé "Règlement #481 décrétant un emprunt de 33,176\$ relatif au projet de remplacement des lumières de rue remboursable sur 3 ans pour le remplacement des lumières de rue sur l'ensemble du réseau municipal prévu en 2015, lequel règlement est partie intégrante de la présente résolution.

**2015-05-89                    Résultats des soumissions - Services professionnels rue Guay et études**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé des soumissions de services professionnels à 3 firmes relativement à la fourniture de services professionnels avec surveillance des travaux pour le remplacement des conduites de la rue Guay et études supplémentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les études et les travaux sont admissibles au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

**CONSIDÉRANT QUE** pour procéder à l'évaluation des soumissions, un comité de sélection composé de 3 membres indépendants, qui ne peuvent être des élus, et d'un secrétaire du comité a été formé et a évalué les soumissions lors d'une rencontre le 13 avril 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le meilleur pointage a été obtenu par la firme PLURITEC LTEE avec un pointage de 33.35;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de la firme PLURITEC LTEE comprend 3 mandats distincts, c'est-à-dire le mandat de la rue Guay, celui de la rue Caron et celui de la 4e avenue pour un montant total de 39,125\$ + tx;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse des soumissions par le conseil municipal, il a été décidé d'exclure le mandat relatif à l'étude de la 4e avenue représentant un coût de 7,425\$ +tx;

**IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'OCTROYER** le contrat relatif à la fourniture de services professionnels avec surveillance des travaux pour le remplacement des conduites de la rue Guay et étude de la rue Caron à la firme PLURITEC LTEE représentant un montant total de 31,700\$ plus taxes.

**2015-05-90                      Tonte de pelouse - Terrain du Collège Horizon**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à l'affichage public d'une demande de soumissions pour le contrat de tonte de pelouse du terrain du Collège Horizon incluant la portion du terrain derrière le centre communautaire ainsi que la colline derrière l'église;

**ATTENDU QU'UNE** seule soumission a été reçue, soit celle de Jacob Leblanc au prix de 750\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, à l'exception du conseiller M. Steve Leblanc qui se retire et le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord donne le contrat de tonte de pelouse du terrain du Collège Horizon à M. Jacob Leblanc au coût de 750\$.

**2015-05-91                      Offre de services - Localisation des flocages et des calorifuges (Gestion de l'amiante)**

**CONSIDÉRANT QUE** de nouvelles dispositions règlementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante sont en vigueur depuis juin 2013 et que ces dispositions viennent modifier le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) et le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC);

**CONSIDÉRANT QUE** l'employeur (la municipalité) doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses travailleurs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspection des bâtiments est le moyen privilégié par la réglementation afin d'identifier et de localiser les flocages et les calorifuges contenant de l'amiante;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit documenter sous forme de registre les informations relatives à ses bâtiments afin de se conformer aux exigences de la RSST (article 69.16);

**IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE MANDATER** la Société Mutuelle de Prévention Inc (SMP) afin d'effectuer la localisation des flocages et des calorifuges dans les 7 bâtiments de la municipalité ainsi que l'élaboration d'un registre de repérage pour un montant total de 1,150\$ + tx.

**2015-05-92                      Résultats des soumissions - Passif au titre des sites contaminés**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit se conformer à la norme comptable du nouveau chapitre SP 3260 intitulé "Passif au titre des sites contaminés" de l'ICCA qui consiste à vérifier si un passif au titre d'un site contaminé existe sur les terrains appartenant à la municipalité et d'établir le montant auquel ce passif devrait être évalué;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle norme comptable doit être appliquée dans les états financiers au 31 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé à 3 entreprises des soumissions constituant la 1re étape dans l'évaluation d'un passif, soit l'identification des sites contaminés et potentiellement contaminés sur le territoire de la municipalité (Inventaire des sites assujettis à la norme comptable SP 3260);

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'OCTROYER** le mandat à l'entreprise Laforest Nova Aqua (LNA) pour un montant total de 4,802.80 + tx.

Résultats des autres soumissions :

- Avizo Experts-Conseil. 6,950 \$ plus tx
- LVM . 5,450 \$ plus tx

**2015-05-93** **Marche avec l'école primaire - conclusion du Défi 5/30**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ACCORDER** un montant de 100\$ à la l'école primaire NDPS afin d'offrir des prix de présences aux enfants dans le cadre de la marche prévue le 12 mai prochain et d'en autoriser le paiement.

**2015-05-94** **Renouvellement des assurances 2015-2016**

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'AUTORISER** le renouvellement de la police d'assurance avec la MMQ pour l'année 2015-2016 pour un montant de 27,258\$.

**2015-05-95** **Demande de subvention au Ministre des Transports, M. Robert Poëti, pour l'amélioration du réseau routier 2015 (Route de Saint-Fortunat)**

**CONSIDÉRANT QUE** la route de St-Fortunat constitue un élément important pour l'économie de notre village puisque l'achalandage en provenance d'autres municipalités à proximité telles que St-Fortunat, Sainte-Hélène-de-Chester, Victoriaville ainsi que les habitants de la MRC des Appalaches sont des usagers réguliers de cette route;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts d'entretien et d'amélioration annuels étant sans cesse en progression, il nous est difficile, voir impossible d'effectuer un minimum d'amélioration et/ou d'entretien majeur sur cette route et ce, sans avoir recourt à une aide financière gouvernementale;

**CONSIDÉRANT QUE** la condition de cette route a un impact direct sur les commerçants de notre village puisque les nombreux usagers représentent une excellente clientèle pour notre épicerie, notre poste à essence et nos 2 restaurants;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prioritaire et primordial pour notre municipalité de procéder à des investissements annuels constants afin d'assurer le maintien à un niveau acceptable de cette route.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** faire parvenir à M. Robert Poëti, Ministre des Transports, ainsi qu'à M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, une demande de subvention de 250,000 \$ pour l'année 2015 afin d'effectuer des travaux de voirie sur la route de St-Fortunat.

**2014-05-96                      Prix Jeunesse de la MRC d'Arthabaska 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** présenter la candidature de Samuel Houle au Prix Jeunesse de la MRC d'Arthabaska 2015 afin de souligner ses implications dans la communauté de Ham-Nord.

**2015-05-97                      Journée de l'arbre - 17 mai 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** La Municipalité du Canton de Ham-Nord appuie l'activité de la "Journée de l'arbre" organisée par Forum Citoyen qui aura lieu le dimanche 17 mai 2015 en mettant à la disposition du comité ses installations et équipements.

**2015-05-98                      Forum Citoyen Ham-Nord – Demande d'aide financière 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ACCORDER** une aide financière de 5,000\$ pour l'année 2015 à Forum citoyen Ham-Nord et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer un premier versement de 2,500\$ et que la balance de l'aide financière (2,500\$) soit payée en septembre 2015.

**2015-05-99                      Dépôt du rapport annuel 2014 de la MMQ**

Le directeur général dépose à la table du conseil le rapport annuel 2014 de la MMQ.

**2015-05-100                      Avis de motion règlement #485 – Emprunt pour les travaux de revêtement mécanisé de la chaussée sur la route de St-Fortunat**

La conseillère Manon Côté donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 485 décrétant un emprunt pour les travaux de revêtement mécanisé de la chaussée sur la route de St-Fortunat.

**2015-05-101                      Programmation des travaux - TECQ 2014-2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;



**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

1. d'une lettre de remerciement reçue de la Maison des Jeunes concernant le don pour l'activité de financement "La Cabane des Jeunes";
2. d'une invitation à la remise des certificats pour les nouveaux pompiers formés qui se tiendra vendredi le 5 juin à 19h30 au Pavillon Arthabaska;
3. d'un rapport d'inspection reçu du Ministère des Transports du Québec (MTQ) suite à l'inspection de l'été 2014 des ponts #7943 (Rang de la Montagne) et #10682 (Rang des Chutes);
4. du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Bois-Francs pour les années 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018;
5. de la réception du rapport d'activités et rapport financier 2014 de Rouli-bus;
6. d'une invitation à l'AGA du Réseau Biblio qui se tiendra vendredi le 5 juin à Yamachiche.

Le maire lève l'assemblée à 21h10.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et  
secrétaire-trésorier.